

# Sous la tutelle d'un vieux clocher

**PATRIMOINE (1)** Il veille depuis 1908 sur les enfants du village, les voit grandir, impassible. Courtelary et son collège, plus de cent ans d'histoire.

PAR ADRIAN VULIC



J. R. No. 89. Courtelary, Collège

Pour preuve de l'attachement des villageois pour le collège de Courtelary, cette carte postale avec la bâtisse en majesté. COLLECTIONS MÉMOIRES D'ICI

## Nos collèges, ces temples

Titanesques et audacieux, les collèges de la région ont marqué l'enfance de générations de jurassiens bernois. Décortiquant les archives, Le JdJ consacre une série d'articles à ces temples de l'éducation, fiertés de nos villages.

Là où nous sommes nombreux à ne plus les remarquer, les gens de passage s'étonnent, peut-être, de découvrir dans nos modestes villages les titanesques et extravagantes écoles dont la région est ponctuée. Le gigantisme de ces bâtisses, érigées pour la plupart au début du 20e siècle, n'est, en effet, pas tout à fait innocent. Fiers représentants du «Hei-

matstil» – comprenez «le style de la patrie» – les collèges de cette époque devaient symboliser l'importance que les démocraties modernes accordaient depuis peu à l'école publique, obligatoire et gratuite.

### «Le style de la patrie»

Ces nouvelles écoles «avaient pour vocation d'éduquer le goût des classes populaires et de développer un attachement à la patrie», apprend-on dans un article du bulletin de la CIIP, daté de 2004 et signé par Simone Forster. «On reconnaît le Heimatstil à ses toits à forte pente, amples, compliqués, à ses cheminées, à ses petites tourelles et ses clochetons. A l'intérieur du bâtiment, on construisait un escalier monumental.» Cela vous rappelle quelque chose? Et pour cause:

le collège de Courtelary, inauguré le 8 novembre 1908, s'inscrit en tout point dans cette lignée. Ses plans, signés Renck & Vuilleumier, s'enrichissent néanmoins «d'une silhouette animée, influencée par l'Art nouveau», rapporte le Guide artistique de la Suisse à ce sujet.

“  
Les esprits chagrins  
appelèrent ces écoles les  
petits palais du peuple.”  
SIMONE FORSTER  
AU SUJET DU «HEIMATSTIL»

Si l'architecture de l'école est précieuse, complexe, sa taille grandiose et les matériaux qui

la composent d'une grande diversité, il n'en demeure pas moins que la bâtisse est sortie de terre avec une rapidité record. C'est en effet en 1905, seulement, que «l'assemblée communale vote un crédit de 200 000 francs pour la construction d'une nouvelle école», détaille le site internet de Chronologie jurassienne. Pour une inauguration à peine trois ans plus tard!

Précisons que, si cette somme peut sembler dérisoire aujourd'hui, elle représentait, pour l'époque, une enveloppe bien épaisse. «Les esprits chagrins, soucieux des dépenses, appelèrent ces nouvelles écoles les «petits palais du peuple», confirme à ce propos l'article de Simone Forster.

Impassible, le collège de Courtelary a, depuis, encaissé les



Deux jeunes mesurent le clocher, en 1964. COLLECTIONS MÉMOIRES D'ICI



Une troupe s'ébroue devant l'édifice. MÉMOIRES D'ICI, FONDS JEAN CHAUSSE

années, accueillant des foules toujours plus nombreuses d'enfants et de jeunes. Depuis 1957, il abrite également une école secondaire, si bien qu'on a malgré tout fini par s'y trouver serré, comme le rapporte l'Express du 30 janvier 1973. «Les deux écoles qui y cohabitent actuellement se trouvent à l'étroit. De deux classes à ses débuts, l'école secondaire est devenue peu à peu une école à cinq classes.»

### Un collège sans clocher?

Un manque d'espace qui ne cesse de se poser ponctuellement depuis, compensé régulièrement par des agrandissements, aménagements et partenariats en tous genres. Bien sûr, toutes les communes doivent se frotter aux défis que leur posent leurs infrastructu-

res scolaires, mais il en est un dont celle de Courtelary se serait volontiers passée. En 2007, les bourrasques glaciales du 3 décembre endommagèrent sérieusement le célèbre clocher du collège: tout un symbole menacé d'effondrement. «Les travaux dureront deux mois environ. Ils consisteront en une réparation approfondie de cette structure, qui pèse 15 tonnes – dont 9 tonnes de tuiles – et est perchée à 30 mètres du sol», rapporte Le Journal du Jura du 18 février 2008. Coût de l'opération: 250 000 francs, une sacrée plaie pour une commune alors dans le rouge... Mais pouvait-on faire autrement, lorsque l'on songe aux milliers d'enfants qui ont grandi sous le regard bienveillant et familier de ce vieux clocher? Non, bien sûr.

## Pas question de scission

**BKW** Le canton de Berne ne veut pas diviser le groupe.

Le canton de Berne est opposé à une scission des activités de services du reste du fournisseur d'électricité BKW. Le Conseil exécutif estime qu'une telle décision serait entachée «d'importants risques juridiques et financiers pour le canton». Il est toutefois en faveur d'une réduction de la participation cantonale au capital-actions, avec minorité de blocage. La division de l'entreprise «provoquerait une grave crise de confiance, des dégâts d'image considérables et une

baisse importante du cours de l'action», selon le Conseil exécutif. Elle mettrait «en danger» le modèle d'affaires intégré des ex-Forces motrices bernoises.

### «Atteinte à la liberté d'entreprise»

Les difficultés de ce secteur sont dues à un mouvement général de consolidation du marché, et non pas à l'entreprise. Après s'être penché sur la question, à la suite d'une motion et d'une demande d'approfondissement de la

commission de gestion du Grand Conseil, le Conseil exécutif en conclut que «les désavantages et les risques seraient clairement prédominants en cas de scission. Grâce à son modèle d'affaires intégré, BKW réalise de bons résultats malgré un environnement concurrentiel». Une scission de BKW pour des motifs politiques «constituerait une atteinte considérable à la liberté d'entreprise, lourde de risques juridiques, économiques, financiers et politiques et de dom-

mages potentiels pour le canton de Berne». La direction de BKW est convaincue elle aussi de l'efficacité de son modèle d'affaires intégré actuel, constitué de trois secteurs d'activité, et elle s'oppose à une scission de l'entreprise.

### Une loi à réviser

Les avantages d'une scission pour le canton et son économie restent «vagues et sans commune mesure avec les risques encourus», a indiqué le canton. Pour le Conseil exécutif, le risque n'est pas exclu qu'un grand groupe international rachète le secteur des prestations si celui-ci était séparé des autres activités. La loi BKW entrée en vigueur en 2018 prévoit une participation du canton au

capital-actions de BKW comprise entre 51% et 60%. Le Conseil exécutif propose au Grand Conseil de réviser cette loi pour créer la marge de manœuvre nécessaire permettant au canton de vendre une partie de ses actions tout en conservant une minorité de blocage représentant 34% des actions au moins. «Aucune raison impérative n'impose au canton de conserver une participation majoritaire. Tant que le canton dispose d'une minorité de blocage, la société ne peut prendre aucune décision importante sans son consentement (modification du but de la société dans les statuts, transfert de siège, fusion)», a ajouté le canton. Une privatisation totale n'est toutefois «pas envisageable». **ATS**